

## PROCES VERBAL de l'AGO du 08/08/2019

27 propriétaires étant présent ou représenté regroupant 54889 voix sur un total de 60741 voix des 31 propriétaires. Le quorum étant de 30371 voix l'assemblée peut valablement délibérer.

### 1-) Approbation du PV de l'AGO DU 9 AOÛT 2018

L'Assemblée Générale approuve le PV à l'unanimité des présents et représentés soit 54889 voix

### 2-) Election des scrutateurs de cette Assemblée

L'Assemblée, après en avoir délibérée, désigne M. Jacques Roux et M. Philippe Masurier en qualité de scrutateurs de séance.

### 3-) Election du Secrétaire de séance de cette Assemblée

L'Assemblée, après en avoir délibérée, désigne Mme Caroline Geslin, en qualité de Secrétaire de séance.

### 4-) Compte rendu d'activité exercice 2017-2018

Après commentaires du Président sur les activités et réponses aux questions posées, l'Assemblée approuve à l'unanimité le CR d'activité de l'exercice 2018-2019.

### 5-) Approbation des comptes

Après exposé du trésorier, et réponses aux questions posées, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes arrêtés au 31/05/19 suivant le relevé général des dépenses, la situation de trésorerie, l'état des dettes et créances, compte de recettes et dépenses ; (pièces disponibles sur le bureau de l'assemblée).

### 6-) Quitus au Président pour l'exercice 2018-2019

L'Assemblée Générale donne à l'unanimité quitus au Président pour la gestion 2018-2019.

### 7-) Examen et approbation du budget prévisionnel

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'exercice comptable du 01/06/18 au 31/05/19 d'un montant de 9111€ (pièce jointe à la convocation).

Autorise le Président à réaliser les appels de fonds auprès des co-Lotis sur la base d'un prix au m<sup>2</sup> de SHON maintenu au même taux que l'an dernier pour l'exercice 2019-2020 soit 1.50€ du m<sup>2</sup>.

### 8-) Election des syndics composant le bureau du syndicat

Conformément aux Statuts définis par le TITRE III et les articles 16 & 17 ; il est procédé à l'élection des syndics formant le syndicat. Sont candidats :

Mr Francis Fenwick, Mr Jacques Roux, Mr Jean-claude Liscoët, Mr Robert Deregnoncourt

L'assemblée Désigne à l'unanimité soit 54889 voix l'ensemble des candidats

Le nouveau bureau de l'ASL Le Puits est donc composé de :

Mr Francis Fenwick, Mr Jacques Roux, Mr Jean-claude Liscoët, Mr Robert Deregnoncourt

## 9-) Election du Président de l'ASL Le Puits

Conformément aux Statuts définis par le TITRE III et l'article 19; il est procédé à l'élection du Président de l'ASL. Le bureau des syndicats propose à l'Assemblée la candidature de Mr Jean-Claude Liscoët

L'Assemblée Désigne à l'unanimité soit 54889 voix Mr Jean-claude Liscoët comme Président de l'ASL le Puit.

## 10-) Création de quatre emplacements de bacs à déchets vert

Après explications du Président et réponses aux questions posées ainsi que la définition d'un budget de 5000 à 6000€ pris sur les réserves du syndicat

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette mesure.

## 11-) Officialisation des envois de courriers par mails pour les convocations aux AG de l'ASL

Le Président après avoir développé les arguments justifiant cette modification, indique que cette mesure est proposée en fonction que chacun des membres de l'ASL Le puits est équipé de moyens de communications électroniques, et que si ce texte est adopté avec une majorité des deux tiers de l'ensemble des membres composant l'ASL le puits soit 40494voix + 1, ceci aura valeur de modifications dans nos statuts du premier alinéa de l'article 8 du Titre II

### *Alinéa actuel*

*L'assemblée générale se réunit chaque année, à titre ordinaire et pour la première fois au cours de l'année 1974 au lieu indiqué par le Président dans les lettres de convocation. Les convocations sont adressées quinze jours au moins avant la réunion par les soins du Président.*

*Elles comprennent l'indication des : jour, heure, lieu et objet des séances. Elles sont adressées aux Membre de l'ASL Le Puits ou à leurs représentants, aux demeures qu'ils ont fait connaître et sous pli recommandé.*

### *Alinéa futur*

*L'assemblée générale se réunit chaque année, à titre ordinaire et pour la première fois au cours de l'année 1974 au lieu indiqué par le Président dans les courriels envoyé par voie électronique avec accusé de lecture. Ces envois de convocations par courriels sont adressés quinze jours au moins avant la réunion par les soins du Président.*

*Elles comprennent l'indication des : jour, heure, lieu et objet des séances. Elles sont adressées aux Membre de l'ASL Le Puits ou à leurs représentants, aux adresses E-mail qu'ils ont fait connaître avec demande d'accusé de lecture. L'ensemble des documents devant accompagner la convocation seront mis en accès pour tous sur le site Web de l'association <https://asl-lepuits-valcros.fr/>. Sur la page « Documents »*

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette motion soit par 54889 voix représentant plus de la majorité des deux tiers des co-lotis composant l'ASL Le Puits.

## 12-) Mandat au Président de l'ASL le Puits

Le Président corrige la coquille faite sur ce point dans la convocation il s'agit de l'ASL du Puits et non de celle du domaine de Valcros. Il explique que la somme de 5000€ est raisonnable et évite d'avoir en cas de dépense d'un montant supérieur à la moitié du budget prévisionnel soit au-dessus de 4500€ de convoquer une assemblée extraordinaire.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette mesure.



### 13-) Régularisation sur PV AGO de 2017.

Une erreur technique avait été décelée lors de l'AGO de 2018 sur le PV de l'AGO précédente, sur lequel une erreur dans la date d'adoption du PV de l'AGO du 20 septembre 2016 qui était indument daté de 2017. Statutairement il était obligatoire que la correction ait lieu de cette manière. L'assemblée générale approuve cette correction à l'unanimité

### 14-) Construction sur partie du lotissement de la Corniche donnant sur le lotissement Le Puits.

Le Président annule ce point de l'ordre du jour en fonction de nouveaux éléments démontrant que cette question ne pouvait être du ressort du syndicat mais relevait de l'action privée de chaque co-loti

Plus personne ne demandant la parole, le Président déclare l'AG du Puits terminée

**Le Président**

Jean-Claude LISCOËT

**La secrétaire de séance**

Caroline GESLIN

**Les assesseurs**

Jacques ROUX

Philippe MASURIER

